

LE PHARE



Édition Automne 2018

Le reflet de la Nature

105, chemin du Fleuve
(450) 455-3414

www.pointe-des-cascades.com
info@pointe-des-cascades.com

COMITÉ CITOYEN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La municipalité de Pointe-des-Cascades travaille présentement à la planification de la relocalisation de la bibliothèque municipale à l'Église du Village.

Nous invitons les personnes intéressées qui désirent travailler activement au développement et redéfinir les besoins de la bibliothèque à se joindre au nouveau comité-citoyen. De plus, toutes personnes intéressées à soutenir à long terme les activités culturelles et la bibliothèque sont les bienvenues.

La municipalité invite les citoyens motivés à s'impliquer en envoyant leur C.V. à l'attention de Sylvia Bouchard à l'adresse courriel : adjadmdg@pointe-des-cascades.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Veillez prendre note qu'à compter du 1er novembre 2018, et ce, jusqu'au 2 mai 2018, la collecte des ordures ménagères se fera le jeudi à toutes les deux semaines.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Au cours de la saison hivernale, le service de cueillette des matières recyclables sera maintenu, comme à l'accoutume, sur une base hebdomadaire à tous les vendredis.

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La **collecte des matières organiques** se fera à **tous les lundis à partir de la semaine du 28 octobre 2018 sur une base hebdomadaire**. A mettre dans votre bac : Fruits et légumes; viandes et poissons; coquilles d'œufs; os; céréales; pains et pâtes; sachet de thé, marcs de café; gâteaux; nourriture d'animaux, papiers mouchoirs; papiers essuie-tout, cheveux, poils et plumes et plus encore. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de la municipalité.

CONCOURS J'ÉCRIS AU PÈRE NOËL

Hey ! Les tout-petits, tu as entre 2 ans et 8 ans, du 12 novembre au 8 décembre, fais parvenir ton magnifique dessin et un petit message au Père -Noël incluant ton nom, ton adresse, ton code de postal et ton âge avant le 8 décembre à la bibliothèque afin que le Père Noël puisse te répondre !

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE PÉRIODE DES FÊTES 2018

La bibliothèque fermera ses portes pendant la période des fêtes du 23 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

FÊTE DE NOËL

Nous aurons une fête de Noël à la municipalité qui aura lieu du ...

COURS DE ZUMBA

Les jeudis à 19h et dimanche à 9h, du 15 novembre au 20 décembre 2018. Le coût est de 50\$ (1 cours/semaine) pour les résidents, 100 \$ pour les non-résidents pour la session.

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2018, le Québec change d'heure pour l'heure avancée, il faudra avancer d'une heure les horloges, montres, etc. C'est aussi le moment idéal pour vérifier nos avertisseurs de fumée et remplacer les piles.

L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit, à notre insu. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile. Les moments les plus propices pour le remplacement de la pile sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure.

FEUX À CIEL OUVERT

Règles à suivre:

1. **Solliciter un permis de feu (sans frais)** au moins 7 jours ouvrables avant la date prévue de la mise à feu, en remplissant le formulaire disponible à l'hôtel de ville.
2. Placer les branches et les arbres dans un seul et unique endroit (lorsque possible), à une distance sécuritaire des bâtiments ou végétation qui seraient aptes à propager l'incendie;
3. Prévoir avant la mise à feu, la présence d'un surveillant pendant toute la période de l'incendie contrôlé, ainsi qu'un mécanisme d'extinction à proximité (boyau d'arrosage, extincteur, équipement agricole, etc.);
4. Plusieurs articles du règlement sont à prendre en considération, dont :
5. Nul ne peut alimenter ou maintenir allumer un feu à ciel ouvert qui menace la sécurité publique.
6. Nul ne peut alimenter ou maintenir allumer un feu à ciel ouvert qui cause une nuisance à un autre résident

RECRUTEMENT DE POMPIERS

La municipalité de Pointe-des-Cascades est toujours en recrutement pour des postes de pompiers.

RAMONAGE DE CHEMINÉE

La créosote est un liquide contenu en gouttelette dans la fumée dégagée par le bois lors de la combustion. Ce liquide inflammable durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée, augmentant ainsi les risques d'incendie.

Le ramonage est le seul moyen efficace pour prévenir les incendies. Vous devez faire ramoner votre cheminée, selon votre consommation de bois, au moins une fois par année. Afin d'avoir un ramonage de qualité, seules les entreprises spécialisées devraient ramoner votre cheminée. Après le travail, exigé d'avoir un reçu que vous devez conserver. Méfiez-vous des ramoneurs à bas prix qui ne ramonent que la cheminée, car ce n'est pas un ramonage complet et sécuritaire.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site de l'Association des professionnels du chauffage (APC) à www.poeesfoyers.ca, ou consultez les pages jaunes pour trouver un ramoneur autorisé.

Pour tous vos besoins vous pouvez rejoindre votre service de sécurité incendie.

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires sont permis **durant la période du 1er novembre 2018 au 15 avril 2019**. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3 m (10 pi) de la bordure de rue ou du pavage dans le cas où il n'existe pas de bordure

STATIONNEMENT

La période d'interdiction pour un stationnement de nuit en période hivernale est **du 15 novembre 2018 au 1er avril 2019 inclusivement entre 0h et 7h.**

NOVEMBRE 2018				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30
DÉCEMBRE 2018				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				
JANVIER 2019				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Collecte sélective (recyclage)


Collecte des ordures

Collecte sapin naturel

Collecte des résidus alimentaires

Collecte des feuilles













9 novembre 2018



ÉCO CENTRE
VAUDREUIL-SOULANGES

2800, RUE HENRY-FORD
VAUDREUIL-DORJON

MATIÈRES ACCEPTÉES

<p> BARDEAUX D'ASPHALTE</p> <p> MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SECS céramique / gypse / matériaux isolants / mâteline / verre / fenêtres / toilettes / baignoires et douches en fibre de verre ou en plastique / etc.</p> <p> MATÉRIAUX D'EXCAVATION asphalte / béton / brique / pierre / sable et gravier / etc.</p> <p> ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET MÉTAUX FERREUX *Vides de tout fluide à 15°C ou plus. **Appareils non fonctionnels. cuisinières / lave-vaisselle / fours / réservoirs chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses / etc.</p> <p> ENCOMBRANTS NON MÉTALLIQUES ET NON RÉUTILISABLES meubles rembourrés / tapis / matelas / toiles de plastique / etc.</p> <p> PNEUS HORS DIMENSION</p> <p> PNEUS AVEC OU SANS JANTE *Sans les sacs de plastique.</p>	<p> CARTON *Toutes piles.</p> <p> BOIS TRAITÉ ET CONTREPLAQUÉ bois d'œuvre / meubles en bois / palettes</p> <p> HALOCARBURES *Appareils non fonctionnels. réfrigérateurs / congélateurs / climatiseurs et déshumidificateurs.</p> <p> PRODUITS ÉLECTRONIQUES téléviseurs / lecteurs DVD, CD ou vidéos / radios / ordinateurs et imprimantes / appareils audiovisuels / etc.</p> <p> RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX *Tous les contenants fermés, identifiés de 30 litres (5 gallons) ou moins sont acceptés. adhésifs / époxydes / décapants / aérosols / ampoules fluorescentes / batteries d'auto / acide, plomb / débouche-conduits / dégraisseurs / huiles / liquides de refroidissement / mercure (thermomètres, baromètres et thermostats) / peintures et leurs contenants / pesticides / piles AAA à D (scalines et rechargeables), Ni-Cd, NiMH, Li-ion ou Pb / produits chimiques pour piscine / produits d'entretien / produits nettoyants / propane / térébenthine / varsoil / essence / carburant / diluants / tubes fluorescents et néons / antigel (incluant filtre et contenant) / extincteurs portatifs résidentiels / bonbonnes de carburant pour le camping / bonbonnes et cylindres de gaz comprimé autres que le propane / etc.</p> <p>AUTRES MATIÈRES cassettes vidéo / cassettes audio / CD / DVD</p>
---	---